

Formation des membres du CHSCT

Entreprise de plus de 300 salariés –
Décret 93-449 du 23 mars 1993

LA POSTE

Contexte

« L'article L.4611-1 du Code du travail rend les CHSCT obligatoires dans les tous les établissements, assujettis aux règles d'hygiène et sécurité, occupant au moins 50 salariés... »..... « Les représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail bénéficient de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions Art L.4614-14 »

« En l'absence de CHSCT, ce sont les délégués du personnel qui exercent les attributions normalement dévolues au comité. »

Objectifs

- Se situer en tant que membre de CHSCT, dans le CHSCT, dans l'entreprise
- S'organiser dans l'action
- Dialoguer de manière constructive
- Participer à l'élaboration de la politique de prévention de son entreprise
- Identifier et analyser un comportement de prise de risques
- Analyser les conditions de travail
- Tirer les leçons d'un AT
- D'autres objectifs particuliers seront fixés en fonction des spécificités des entreprises, de leur culture et de leurs ressources.

Public

Toute personne qui exerce ou doit exercer des fonctions au sein du C.H.S.C.T. de son entreprise.

Programme

Rôle et prérogative du CHSCT

Organisation consultative et représentative en matière d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail.

Missions générales et spécifiques.

Domaine d'application du CHSCT et limites.

Les textes réglementaires en vigueur et les moyens d'en prendre connaissance.

L'évolution de la réglementation en matière de prévention des risques : la loi du 31/12/1991.

Les différents interlocuteurs externes et acteurs internes.

Les outils de fonctionnement et d'actions :

- Réunions et techniques de conduite de projet (information, rédaction, planification)
- Rendus d'analyse des situations de travail
- Registres des droits d'alerte, des droits de retrait, des accidents bénins et des incidents
- Enquêtes après incident ou accident ou dysfonctionnement
- Décisions

Les notions à maîtriser :

- Accident du travail – accident de trajet – maladie professionnelle – santé (cf. OMS). Les indicateurs : taux et indices de fréquence / taux et indices de gravité.
- Technique de recueil des faits qui ont contribué à l'événement (arbre des causes/entretien/diagramme d'Ishikawa...).
- La pluri-causalité de l'accident du travail (organisationnelle / matérielle / humaine).
- Définitions du phénomène dangereux, de la situation dangereuse et du risque.
- Les familles de risques et leur estimation.
- Le Document unique d'évaluation des risques : élaboration et mise à jour.
- Les 9 principes de prévention.
- Responsabilités pénales, civiles.

Thème d'actualité

Les risques psychosociaux (stress, harcèlement, suicide au travail...) Présentation de l'outil KARASEK et SIEGRIST (prévention du stress).

La pénibilité au Travail.

Les TMS Troubles musculaires squelettiques (tableau 57 des maladies professionnelles) – Présentation de l'outil OREGÉ.

Le risque routier.

Les risques chimiques : REACH, SGH (Système Général d'Harmonisation), Produits CMR (Cancérogènes Mutagènes Reprotoxiques).

La prise en compte des risques spécifiques au travail des seniors.

L'analyse du Travail Réel par l'observation des situations de travail

Distinguer le travail prescrit de l'activité réelle.

Connaître le travail prescrit et les exigences de la tâche.

Connaître les différentes composantes d'une situation de travail.

Apprendre l'observation de la situation réelle de travail.

- Les facteurs observables.
- Les facteurs inférant de la situation de travail
 - les techniques d'entretien avec les opérateurs
 - la verbalisation spontanée
 - les plaintes

Connaître les différentes composantes du comportement humain.

Identifier les situations dangereuses, et savoir les évaluer en termes de gravité et de fréquence.

- Conseils d'aide à la recherche d'informations sur internet.

Rôle de veille au système de sécurité mis en place

- Dans le système de management de la sécurité – (analyse des risques dans le système socio-technique).
- Dans la décision des moyens à mettre en place.

Finalités de la formation

Permettre aux participants de s'impliquer dans la politique de prévention de l'entreprise. Exercer efficacement son rôle et ses attributions.

Méthodologie

- Alternance entre apports théoriques, expériences vécues, travaux de groupes.
- Présentation d'outils pouvant être utilisés après ajustement en fonction des spécificités des entreprises.
- Remise d'une documentation de synthèse et d'une attestation de formation à chaque participant.
- Travail en sous-groupes

Intervenant

Alexandre CARUANA - **Responsable du pôle Santé-sécurité de COMEOS** société agréée pour la formation « s'organiser pour agir au sein du CHSCT »

FORMATEUR – CONSULTANT - PREVENTEUR EN SANTE & SECURITE AU TRAVAIL

Il anime les formations des membres du CHSCT auprès d'entreprises de tous secteurs d'activités depuis plus de 10 ans.

Domaines de compétences :

- CHSCT
- Evaluation des risques professionnels
- Accompagnement à l'élaboration du document unique
- Audits sécurité
- Prévention et gestion des risques psychosociaux
- Diagnostics Pénibilité au travail
- Formation d'animateurs sécurités
- Formation de dirigeants, managers, responsables sécurités, préventeurs internes sur la thématique de l'amélioration des performances en santé-sécurité au travail
- Formation à l'analyse AT